



Information relative aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

La rémunération des membres du directoire se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable conditionnée par l'atteinte d'objectifs de performance fixés par le conseil de surveillance.

Il a été décidé par le conseil de surveillance du 13 mars 2015 que les rémunérations variables suivantes seraient versées aux membres du directoire au titre de l'année 2014 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Michel Garaudet	Jean-Pierre Dick
Part variable versée au titre de l'année 2014					
Montant (en €)	198 500	109 600	96 000	61 500	17 000
Pourcentage de la part variable cible	100%	100%	100%	100%	100%

Le conseil de surveillance du 13 mars 2015 a par ailleurs arrêté, sur proposition du comité des rémunérations, les éléments de rémunération suivants au titre de l'année 2015 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Michel Garaudet	Jean-Pierre Dick
Rémunération fixe					
Montant (en €)	332 976	238 000	215 000	195 048	41 000
Part variable cible					
Montant (en €)	215 710	130 180	115 000	63 000	17 500
Pourcentage de la rémunération fixe	64,8%	54,7%	53,5%	32,3%	42,7%
Pondération des critères d'attribution de la part variable					
Chiffre d'affaires du Groupe	50%	30%	50%	50%	15%
Résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissements et frais de recherche et développement, réglementaire et licensing	40%	40%	30%	40%	15%
Résultat opérationnel courant Aquaculture		10%			
Résultat opérationnel courant avant amortissements business			10%		
Acquisitions de sociétés et de produits, accords de licensing		20%			
Ratio stock sur chiffre d'affaires	10%		10%	10%	
Taux de notoriété de la marque					35%
Respect du programme de relations clients					35%

S'agissant de la rémunération variable des membres du directoire, le conseil de surveillance se réserve le droit d'appliquer un coefficient multiplicateur ou diviseur en raison d'événements de contexte exceptionnels.

Il est par ailleurs précisé que certains membres du directoire perçoivent également des jetons de présence au titre de leur mandat social dans certaines filiales du Groupe. Le montant potentiel de ces jetons de présence au titre de l'année 2015 est de 45 000 € et de 33 000 \$ pour Éric Marée, 45 000 € pour Christian Karst, 25 000 € pour Sébastien Huron, et 17 000 \$ pour Michel Garaudet.

VIRBAC: La santé animale est notre passion
NYSE Euronext - Compartiment A / Code ISIN : FR0000031577 / MNEMO : VIRP
Direction financière : tél. 04 92 08 71 32 - e-mail : finances@virbac.com
site : www.virbac.com